Les articles

LEÇON 12

Les articles

Articles définis, indéfinis et partitifs

1

Les articles définis

le, la, l', les : désignent un être/chose **connu** ou **déjà mentionné**.

Le chat de ma voisine dort.

On sait quel chat.

L'école est fermée.

L' devant voyelle.

Les enfants jouent.

Pluriel.

Contractions : à + le = **au**, à + les = **aux**, de + le = **du**, de + les = **des**.

2

Les articles indéfinis

un, une, des : désignent un être/chose **non précisé.**

J'ai vu un chat.

On ne sait pas lequel.

Elle a acheté des livres.

Quantité indéterminée.

3

Les articles partitifs

du, de la, de l' : désignent une **quantité indéterminée** d'une matière non comptable.

Je mange du riz.

Quantité indéterminée de riz.

Il boit de l'eau.

De l' devant voyelle.

Après la négation, les partitifs deviennent **de/d'** : Je ne mange **pas de** riz.

Exercices pratiques

1. Identification

Identifie les éléments étudiés dans : « Les petits enfants jouent joyeusement dans la grande cour de l'école. »

> Analysez selon les règles de la leçon.

2. Construction

Construis trois phrases illustrant les notions de « Les articles ».

> Réponses libres. Vérifie accord et emploi.

À retenir

DÉFINITION

LE, LA, L', LES

: désignent un être/chose

CONNU

ou

DÉJÀ MENTIONNÉ

.

RÈGLE CLÉ

UN, UNE, DES

: désignent un être/chose

NON PRÉCISÉ

.

À RETENIR

DU, DE LA, DE L'

: désignent une

QUANTITÉ INDÉTERMINÉE

d'une matière non comptable.